



## NOTICE pour l'inscription au permis de chasser

L'inscription et les paiements se font **OBLIGATOIREMENT en ligne** sur le site [permischasser.ofb.fr](https://permischasser.ofb.fr)

Pour vous inscrire, vous devez :

- ↳ cliquer sur « inscription à l'examen »
- ↳ choisir le type d'inscription « première inscription »
- ↳ choisir la Fédération « FDC 39 »
- ↳ renseigner les éléments demandés (nom, adresse, mail...)

A la suite de cela, il vous sera demandé de régler les frais pour l'OFB ainsi que ceux pour la Fédération (**réglez par carte bancaire**) :

- OFB :
  - 31 € pour les mineurs
  - 46 € pour les majeurs
- FDC39 :
  - Pour les candidats du département 39 :
    - 55 € ⇒ frais de formation + livre pour révision de la théorie
  - Pour les candidats hors département :
    - 110 € ⇒ frais de formation + livre pour révision de la théorie

**Il est très important de privilégier le paiement par carte bancaire** (il est plus simple et rapide que le paiement par virement).

Une fois votre inscription finalisée, vous devrez :

- **Imprimer votre CERFA prérempli**, le dater et le signer (candidat + représentant légal pour les mineurs)
  - **Attention** : veillez à bien signer à l'intérieur des encadrés et à ne pas dépasser
- **Le retourner** par voie postale ou le déposer à la Fédération (Route de la Fontaine Salée, 39140 ARLAY) **accompagné des pièces justificatives suivantes** :
  - **Certificat médical** (obligatoirement renseigné au dos du CERFA) – il doit dater de moins de 2 mois au jour de votre date d'inscription

- La **photocopie recto/verso d'une carte d'identité ou d'un passeport** en cours de validité
  - **Attention** : la règle de la prolongation de 5 années pour la CNI est valable uniquement si vous étiez majeur au moment de sa délivrance.
- **1 photographie d'identité normalisée et récente** (datant de moins de 6 mois) à coller sur le CERFA dans le cadre prévu à cet effet.
  - Attention : il faut impérativement une photo de qualité (faite chez un photographe ou photomaton) normalisée et récente – **beaucoup de dossiers sont refusés à cause des photos !**
- **Document ci-après, relatifs aux obligations du service national** :
  - Vous avez entre 16 et 18 ans : une **attestation de recensement**
  - Vous avez entre 18 et 25 ans, le **certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté »**

**Votre inscription sera définitivement validée quand :**

- vous aurez finalisé votre inscription en ligne en cliquant sur « **je finalise ma demande de permis** »
- vous aurez **retourné votre CERFA complet** à la Fédération

Vous recevrez, par la poste, le livre de préparation aux questions théoriques de l'examen du permis de chasser.

Vous serez ensuite convoqué à une séance de **formation pratique obligatoire**, organisée par la Fédération sur une demi-journée.

**Attention** : les convocations sont envoyées uniquement par mail (pensez à consulter vos courriers indésirables).

**Pour la formation théorique**, elle est dématérialisée. Vous recevrez le lien pour consulter les éléments qui la composent (vidéos etc...).

**Dans le cas d'une absence injustifiée à la formation pratique, il sera demandé au candidat de régler de nouveau les frais de 55 €.**